



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2025**



UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Il y a des années plus marquantes que d'autres dans l'histoire d'une entreprise. 2025 est à marquer d'une pierre blanche pour la SOWAER !

À quelques mois de la célébration de ses 25 ans d'existence, la SOWAER a franchi un certain cap avec la réception provisoire de son nouveau bâtiment OBLIK situé à Suarlée (Namur). Conçu pour accueillir le programme des tours digitales des deux aéroports wallons, ce bâtiment abrite également le siège social de l'entreprise depuis décembre 2025. Conçu pour être le plus durable possible, ce projet est devenu en quelques semaines un étendard important pour l'ensemble de l'équipe. Plus qu'un « simple » bâtiment administratif, il s'agit d'un concept hautement technologique mettant en exergue l'expertise et la haute maîtrise des métiers wallons de la construction. Les choix effectués en matière de durabilité sont également une fierté. L'équipe est passée d'une promesse « Pour des demains durables » à des actes concrets.

En parallèle à la construction de ce projet, plusieurs éléments majeurs ont émaillé l'année. Le présent rapport illustre les différentes avancées sur les sites où la SOWAER est active. Le travail ne manque pas. L'ambition non plus.

La feuille de route de décarbonation du secteur a pu être finalisée. Il en va de même pour le bilan carbone de l'entreprise. Dorénavant, le cap est connu pour nos engagements durables à l'avenir.

Les deux aéroports wallons continuent leur développement impressionnant. Ce développement se réalise en parfaite cohésion avec les sociétés de gestion, les partenaires et les autorités.

L'année 2025 a été marquée par l'octroi du permis unique de l'aéroport de Charleroi. Cette décision stratégique est stimulante pour l'ensemble des équipes. À titre d'exemple, le tout prochain chantier de l'égouttage sud répondra à un chapitre important sur la gestion des eaux. Le projet de démantèlement d'aéronefs portés par Sabena Engineering avance également avec la finalisation de l'accord de partenariat. À Liège, le travail préparatoire des différents projets inscrits dans le Master Plan prend corps en intégrant ici également les enjeux environnementaux toujours plus complexes.

L'avenir se prépare activement avec les préparatifs des chantiers aéroportuaires à horizon 2028, 2029 et au-delà : allongement de la piste de contingence, rénovation de la piste principale, extension des dalles avions « Cargo City East », développement des zones d'activités économiques à Liège ou encore la rénovation de la piste de 2028 à Charleroi.

Ce rapport d'activités est un condensé du travail quotidien d'une équipe de professionnels minutieux, motivés et respectés. Pouvons-nous, par ce document et ces quelques lignes, leur rendre hommage et les remercier sincèrement. Parce-que la SOWAER et ses multiples projets, c'est d'abord une aventure d'une équipe !

Laurent Blanchart

Président du Conseil d'administration

Nicolas Thisquen

Président du Comité de direction

UNE STRATÉGIE ET UNE VISION POUR L'AVENIR DES AÉROPORTS WALLONS AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME PRIORITÉ

Le potentiel de croissance identifié pour les aéroports de Liège et Charleroi, porteur de retombées positives pour le territoire wallon en matière d'emplois et d'attractivité, ainsi que la volonté d'inscrire ce développement dans une logique durable et réfléchie, soucieuse de préserver le cadre de vie des riverains, ont conduit la Wallonie à créer la SOWAER en 2001.

Désignée par le Gouvernement wallon comme un outil stratégique et opérationnel, la SOWAER est chargée de maintenir et développer durablement l'opérabilité des deux principales infrastructures aéroportuaires wallonnes afin de permettre aux sociétés de gestion d'affecter leurs moyens humains et financiers au développement commercial.

Les programmes d'investissements mis en œuvre par la SOWAER s'inscrivent dans une perspective équilibrée et réfléchie de développement aéroportuaire, conciliant les opportunités de développement économique

avec la préservation de la qualité de vie des citoyens, notamment à travers la mise en œuvre d'un vaste programme de mesures environnementales.

Les missions inscrites dans notre contrat de gestion 2022-2027 ainsi que notre vision : « Être un soutien déterminant et efficient aux aéroports wallons afin de leur permettre de devenir des pôles économiques majeurs dans le respect des principes de durabilité » orientent nos actions au quotidien. Elles permettent à la SOWAER de renforcer durablement son expertise dans le paysage aéroportuaire.

De même, l'intégration des principes du développement durable, en lien avec les ODD, au cœur de notre organisation constitue une priorité majeure pour la SOWAER. Dans cette optique, une stratégie volontaire RSE est en cours d'élaboration. Construite dans une logique d'amélioration continue, cette démarche vise notamment à structurer nos engagements, renforcer l'intégration des enjeux ESG dans nos activités et poursuivre la réduction de notre empreinte carbone.



ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



ODD10 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables.



ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.



ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.



1

NOS MISSIONS

Au travers de notre contrat de gestion 2022-2027, nous avons défini nos missions en 5 pôles intégrant 3 axes transversaux majeurs tels que les retombées économiques, le développement durable dans ses 3 composantes et ses objectifs et l'autonomie financière.

1.1

LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

La SOWAER réalise des investissements d'infrastructures et de gros entretiens permettant le développement de l'activité aéronautique. Elle dispose d'un droit exclusif pour réaliser ceux-ci. Cela concerne les infrastructures aéronautiques de base des aéroports, comme les pistes, taxiways, postes de stationnement avions, balisages diurnes et nocturnes, sous-stations électriques, dispositifs d'égouttage, de rétention et d'assainissement, clôtures, ... qui sont mis à disposition des sociétés de gestion, moyennant redevances à acquitter par celles-ci.

A noter que les investissements de la SOWAER n'incluent pas des investissements à caractère purement commercial qui sont portés par les sociétés de gestion. Cependant, la SOWAER, forte de sa capacité financière, peut, à la demande exclusive des sociétés de gestion et dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, réaliser et ou financer ces investissements, notamment au travers de leasings.

De plus, la SOWAER finance et réalise également des investissements en matière d'aides à la navigation aérienne requis par l'entreprise publique autonome

belge chargée du contrôle du trafic, SKEYES, pour le compte de la Wallonie en exécution de l'accord de coopération de 1989 et dans le respect des règles de financement édictées par le Gouvernement.

Enfin, la SOWAER peut financer et réaliser, à la demande du Gouvernement, des investissements en matière de sûreté afin de lutter contre les actes intentionnels et malveillants. Il s'agit d'investissements de nature régaliennne dont le financement public est autorisé par les lignes directrices européennes.

Parmi les projets qui ont poursuivi leur avancement ou atteint leur achèvement, les maîtres-mots ont été sécurité, sûreté, efficience et développement durable.



A. À L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Mise en conformité du réseau d'égouttage de la zone sud

Dans le cadre de ses missions d'aménagement durable, la SOWAER a franchi en 2025 des étapes déterminantes pour la rénovation du réseau d'égouttage au Sud de l'aéroport de Charleroi. Ce projet vise en effet à optimiser la gestion des eaux pluviales et à répondre aux exigences du permis d'urbanisme de 2018 lié à l'allongement de la piste.

Le projet prévoit la création d'ouvrages de temporisation stratégiques pour garantir la capacité hydraulique du réseau face à des épisodes pluvieux extrêmes. Il comprend un ouvrage à ciel ouvert optimisé pour un usage mixte été/hiver,

permettant, le cas échéant, le traitement biologique des eaux de dégivrage des avions et des ouvrages enterrés composés de plusieurs structures destinées à la temporisation des eaux issues de la piste, des taxiways sud et des dalles P1 à P5, avant un rejet contrôlé vers le ruisseau du Tic Tic.

L'année 2025 a été marquée par la sécurisation du cadre juridique des travaux. En effet, suite à la délivrance du nouveau permis unique de BSCA le 17 juillet 2025, les impositions de temporisation au droit du rejet R3 ont été confirmées. La demande de permis d'urbanisme spécifique aux travaux de mise en conformité

du rejet R3 a été officiellement introduite le 29 septembre 2025.

Le lancement de la phase opérationnelle a progressé conformément au calendrier. L'appel à candidatures a été publié le 13 juin 2025 au niveau européen, avec une réception des dossiers le 14 juillet 2025. Le Cahier Spécial des Charges a été transmis aux candidats sélectionnés le 30 octobre 2025.

Le dépôt des offres finales est attendu pour le 23 janvier 2026, ouvrant la voie à une attribution prochaine du marché.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Mise en conformité du rejet R3 vers le ruisseau Tic Tic
- ▶ Optimisation de la résilience du réseau d'égouttage face au changement climatique
- ▶ Intégration du traitement des eaux de de-icing dans une optique durable





Rénovation des shoulders de la piste

L'année 2025 a constitué une étape charnière pour la modernisation des infrastructures aéronautiques de l'aéroport de Charleroi, avec l'attribution et le lancement effectif du marché de rénovation des shoulders de la piste. Ce projet, structuré en tranches ferme et conditionnelle, vise à garantir la mise en conformité réglementaire.

Au terme d'une procédure négociée incluant une phase de "Best And Final Offer" (BAFO), le marché a été officiellement attribué le 20 mars 2025 à la SM WANTY-TRBA-SPIE. L'ambition environnementale du projet a été concrétisée par le choix

d'un adjudicataire s'engageant sur le niveau 3 de l'échelle de performance CO₂.

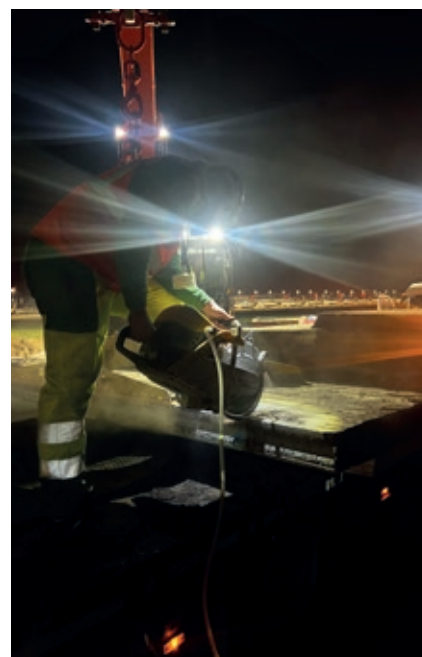
La tranche ferme a été notifiée le 8 avril 2025. Elle a porté sur le remplacement des caniveaux de bord de piste et la validation du procédé de mise en conformité au moyen d'éléments préfabriqués en béton armé. Suite au succès des essais de portance et à la satisfaction technique des premiers travaux, le Conseil d'administration de la SOWAER a approuvé, le 23 octobre 2025, la notification

de la tranche conditionnelle. Le déploiement des travaux in-situ pour la tranche conditionnelle est programmé de mars 2026 à octobre 2027. À l'issue de cette période, l'ensemble des accotements de la piste présentera un drainage latéral optimisé et une structure renforcée, répondant aux plus hautes exigences de sécurité aéroportuaire.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Validation in-situ du procédé technique innovant lors de la tranche ferme
- ▶ Notification de la tranche conditionnelle, sécurisant la poursuite globale du chantier jusqu'en 2027
- ▶ Concrétisation des objectifs CO₂ avec un engagement de niveau 3 sur l'échelle de performance





Renouvellement des conduites d'eau au sud de l'aéroport

L'année 2025 a été marquée par la concrétisation du projet de modernisation du réseau de distribution d'eau en zone Sud de l'aéroport de Charleroi. Ce chantier stratégique, dont le tracé a été optimisé pour être majoritairement situé en zone "landside", a permis de simplifier les interventions techniques et de renforcer la sécurité d'exploitation.

Fidèle à ses engagements de durabilité, la SOWAER a retenu une offre affichant un haut niveau d'ambition environnementale.

Le chantier a suivi un calendrier rigoureux pour minimiser l'impact sur les activités aéroportuaires. Le nouveau réseau a été déployé de jour, facilitant le contrôle de la qualité et le respect des délais.

Le nouveau réseau permettra une intervention plus rapide et aisée en cas de fuite grâce à son accessibilité renforcée. Ce projet assure également la pérennité de l'alimentation en eau potable et incendie pour les infrastructures de la zone Sud.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Un réseau d'eau potable rénové et adapté à l'évolution des usages du site
- ▶ Une sécurisation des approvisionnements en zone sud de l'aéroport
- ▶ Une meilleure efficacité énergétique et environnementale du réseau
- ▶ Une attribution de marché intégrant des critères écoresponsables concrets



Remplacement des convertisseurs de fréquence 400 Hz sur la dalle Nord

Dans une optique de maintien de la performance opérationnelle et de transition vers des infrastructures plus durables, la SOWAER a initié en 2025 le renouvellement des convertisseurs de fréquence 400 Hz (GPU - Ground Power Units) de la partie centrale de la dalle APRON Nord de l'aéroport de Charleroi. Ces équipements, essentiels pour l'alimentation électrique des avions au sol, permettent d'éviter l'utilisation des moteurs auxiliaires (APU) des aéronefs, réduisant ainsi drastiquement les émissions de CO₂ et les nuisances sonores.

Le parc actuel, installé en 2007, présentait des signes d'obsolescence technique rendant la maintenance complexe.

Le projet de remplacement porte sur 8 convertisseurs de 90 kVA pour les avions de type code C

et 2 convertisseurs de 120 kVA pour les avions de types codes C à E. Cette mise à niveau garantit une fiabilité accrue du service aux compagnies aériennes tout en intégrant des technologies plus économes en énergie.

Le projet a franchi les étapes administratives et contractuelles clés au cours de l'année 2025. En effet, l'avis de marché a été publié le 7 octobre 2025. L'attribution du marché est programmée au cours du premier trimestre 2026.



RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Limitation de l'usage des moteurs auxiliaires (APU) des avions au parking grâce à une alimentation électrique au sol fiable
- ▶ Installation d'équipements de nouvelle génération à haut rendement, diminuant la consommation électrique globale des infrastructures de dalle
- ▶ Amélioration du confort sonore : réduction des nuisances acoustiques pour le personnel de piste et les zones environnantes par l'électrification des postes de stationnement

B. À L'AÉROPORT DE LIÈGE

Réparations revêtements du Taxiway Alpha



La phase de réfection structurelle du Taxiway Alpha a débuté en 2024 et s'est poursuivie conformément au planning. La 5^e et dernière phase du marché de base, située au droit des installations Sud de Challenge Handling, a débuté le 14 avril 2025. Après 26 jours ouvrables de travaux intensifs, la zone a été réouverte à la circulation des aéronefs à la mi-juin 2025. Un nouveau monitoring a révélé

une aggravation des fissurations sur l'Apron Sud. Ces nouvelles réfections ont eu lieu en octobre et novembre 2025. En raison des conditions hivernales, la finalisation des joints souples a été reportée au printemps 2026.

En plus des travaux de réfection de revêtement, une expertise de stabilité a été menée sur les mâts d'éclairage du stand 15E suite à des doutes sur leur inclinaison.

Des mesures 3D dynamiques ont en effet révélé une corrosion des plaques de fixation et une inclinaison excessive (> 4°) du mât Ouest. Un chantier de démontage et de reconstruction complète des socles de fondation a été lancé le 17 novembre 2025 afin de rétablir la conformité des équipements avant la fin de l'année.

RÉSULTATS CLÉS ATTEINTS

- ▶ Maintien de l'intégrité structurelle des dalles de l'Apron Sud par une intervention corrective rapide avant dégradation irréversible
- ▶ Pérennité des installations de balisage et d'éclairage par le renforcement des structures de supportage des mâts
- ▶ Optimisation de l'exploitation par un phasage rigoureux permettant la réouverture des zones de stationnement stratégiques (FEDEX) pour la période de fin d'année
- ▶ Sécurité aéroportuaire accrue grâce au remplacement des revêtements dégradés et à la mise en conformité des joints de dilatation

Remplacement du balisage lumineux d'approche de la piste principale 22L/04R



L'année 2025 a marqué le passage à la phase opérationnelle pour la modernisation du balisage lumineux d'approche de l'aéroport de Liège. Ce projet d'envergure vise à remplacer des infrastructures vieillissantes (datant de 1995 et 1998) par des solutions technologiques de pointe, garantissant une sécurité maximale des opérations aériennes, même dans des conditions climatiques dégradées.

Le projet ne se limite pas à un simple remplacement à l'identique mais constitue une véritable mise à jour technologique du système d'approche. En effet, nous évoluons d'une technologie halogène vers des feux à technologie LED (hors sol et encastrés), offrant une meilleure visibilité tout en réduisant significativement la consommation électrique et les coûts de maintenance. Nous en profitons pour procéder au remplacement

des anciens mâts en fibre par des mâts en aluminium, plus robustes face aux contraintes mécaniques et aux tempêtes.

Conformément au calendrier annoncé, la procédure de passation s'est conclue avec succès en fin d'année.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Renforcement de la sécurité des approches aériennes
- ▶ Transition vers une technologie LED moins énergivore
- ▶ Mise en conformité des installations de balisage avec les standards actuels
- ▶ Modernisation anticipée pour prévenir les défaillances critiques



C. PROJET COMMUN AUX AÉROPORTS DE CHARLEROI ET DE LIÈGE



Création d'un centre de tours de contrôle numériques au sein du parc ECOLYS à Namur



Le projet de création d'un centre de tours de contrôle digitales au sein du parc ECOLYS à Namur marque une étape historique pour la gestion de la navigation aérienne en Wallonie. Fondé sur un accord stratégique signé en mai 2021 entre la SOWAER et skeyes, ce centre répond à l'absence de tour de contrôle de contingence pour les aéroports de Liège et Charleroi. Les études de faisabilité ont démontré que la centralisation des services via des technologies de réalité augmentée et des caméras ultra-modernes constitue la solution la plus performante à long terme, tant sur le plan de la sécurité que de l'efficacité opérationnelle. Ce bâtiment emblématique, baptisé Oblik, au design novateur et durable, a été conçu pour atteindre la neutralité carbone grâce à une gestion intelligente de l'énergie et à l'usage

de matériaux issus de la circularité. Outre sa fonction critique de contrôle aérien, il accueille désormais le siège social de la SOWAER, unifiant ainsi les fonctions administratives et techniques de la société.

L'exercice 2025 a été consacré à la concrétisation physique du projet avec l'achèvement du chantier débuté en mars 2024. Un jalon majeur a été franchi le 28 novembre 2025 avec l'octroi de la réception provisoire des travaux à la société momentanée Thomas & Piron Bâtiment - CEGELEC - VINCI. Cette réception atteste de la conformité du bâtiment aux exigences techniques extrêmement élevées requises pour assurer la sécurité des systèmes de navigation. À la clôture de l'année 2025, le bâtiment est opérationnel pour sa partie administrative,

tandis que le transfert des compétences techniques vers skeyes est engagé. Cette fin d'année a également permis de préparer la pérennité de l'infrastructure avec la validation du cadre de maintenance pour les années à venir.

Pour la suite du projet, l'année 2026 sera dédiée à l'implémentation technologique et à la phase de transition opérationnelle. Dès le mois de janvier, skeyes débutera l'installation de ses équipements numériques, incluant la pose des réseaux de données et le déploiement des consoles SAAB au sein de la salle opérationnelle. Ce processus technique s'étendra sur l'année 2026, ouvrant la voie à une période intensive de tests et de formation des contrôleurs aériens.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Garantie de la continuité du trafic aérien pour Liège et Charleroi grâce à un centre de contrôle de contingence centralisé
- ▶ Structure axée sur la neutralité carbone et l'économie circulaire, servant de modèle pour les infrastructures techniques complexes
- ▶ Intégration du siège social de la SOWAER et du centre opérationnel de skeyes sur un site unique et moderne

D. AÉRODROME DE CERFONTAINE – GESTION DU SITE

Suite à la faillite de la SA EBCF et à la fermeture brutale de l'aérodrome de Cerfontaine fin mai 2023, la SOWAER a repris dans l'urgence la gestion du site et a procédé à une mise en conformité afin de permettre la réouverture en date du 21 juillet 2023 et ce, grâce à une parfaite coordination avec les clubs et les utilisateurs du site. Le permis d'environnement a été obtenu en mars 2024 pour une durée de 20 ans, lequel a été confirmé, sur recours, par le Gouvernement wallon en juillet 2024.

Un projet de partenariat avec l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure avait été envisagé mais a été finalement abandonné. La Sowaer a dès lors lancé un appel à projet fin 2025 afin de désigner un exploitant privé.

Les critères pour le choix du futur exploitant ont été définis de manière à rencontrer les orientations reprises dans la DPR, afin que d'une part, l'activité projetée soit « compatible avec le voisinage » et intégrée dans la stratégie touristique locale. Les critères financiers ont

également été renforcés afin de pouvoir disposer d'un projet financièrement crédible et durable à long terme.

Enfin, pour l'appréciation qualitative, des critères environnementaux ont été prévus dans le but de privilégier un projet visant à promouvoir une aviation respectueuse de l'environnement et la limitation de la consommation énergétique du site.





1.1

LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES AÉROPORTS

Suite à l'essor considérable qu'ils ont pris, les aéroports wallons sont devenus des pôles de développement économique, particulièrement attractifs pour les entreprises. La SOWAER a pour mission de valoriser les terrains voués à l'activité économique à proximité des aéroports régionaux en les équipant afin de permettre le développement de nouvelles activités économiques à proximité de ceux-ci.



Autour de l'aéroport de Liège, ce sont quelques 470 hectares de terrains qui sont progressivement aménagés en parcs d'activité économique. Ceci permettra de valoriser d'ici à 2035, 350 hectares nets de terrains qui pourront être mis à disposition des futurs investisseurs. A ce jour, les zones Flexport City 1, 2 et 3, les Airport City 1, 2, 3 et 4, ainsi que la zone Fontaine sont équipées et accueillent les premiers investisseurs.

Pour la commercialisation des zones d'activités économiques équipées par la SOWAER, un accord cadre a été conclu entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT. Par cet

accord, la SOWAER peut octroyer à LIEGE AIRPORT des droits d'emphytéose, en application de l'article 77 du décret wallon du 2 février 2017 qui permet à la SOWAER de céder des droits réels sur les terrains aménagés à un « intermédiaire économique », en l'espèce LIEGE AIRPORT. LIEGE AIRPORT commercialise ensuite les terrains concernés, par la conclusion de conventions de sous-emphytéose avec des utilisateurs qui souhaitent développer des activités compatibles avec la destination des zones.

Celui-ci précise les droits et obligations de chacune des parties lors du transfert des futurs terrains

viabilisés par la SOWAER à LIEGE AIRPORT.

En 2025, aucun acte de cession n'a été signé entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT.

Grâce au partenariat établi en 2021 avec Liege Airport, on dénombre plus d'une vingtaine d'entreprises accueillies et quelques 825 emplois.

Zone d'activités économiques Jolive

Le chantier relatif à la mise en œuvre de la zone Jolive d'une superficie de 11 hectares a débuté en février 2025 et se terminera courant 2026.

Un projet de corridor écologique autour des zones d'activités économiques de l'aéroport de Liège

Au Nord de l'aéroport de Liège et entourant les zones d'activités économiques, une zone de +/- 18 ha favorable à la biodiversité est en cours de finalisation, avec l'aménagement de la zone de compensation de Jolive.

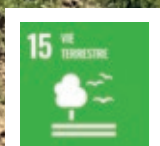
Ces surfaces consacrées au développement de la biodiversité formeront in fine un corridor écologique qui assurera la

continuité **entre plusieurs sites de grand intérêt biologique, permettant ainsi le déplacement des espèces.**

Le but est de créer des aménagements cohérents avec la configuration du site : principalement des prairies très peu entretenues, quelques zones boisées, des mares ainsi que des espaces propices tant à la chasse

qu'à la reproduction des dites espèces protégées présente sur le site. Le but est de créer un réservoir de biodiversité qui impactera positivement la biodiversité en dehors de la zone.

En 2025, la mise en œuvre du corridor écologique s'est prolongée avec les aménagements des espaces tampons au nord de Flexport 2 et 3.





La SOWAER veut donner un sens à ses missions

Préalablement à la mise en œuvre de ces zones d'activités économiques, la Direction opérationnelle-Zone Est de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWAP) poursuit depuis 2014 des interventions archéologiques.

À ce jour, 130 hectares ont déjà été fouillés et des vestiges considérables allant du Néolithique ancien à l'époque contemporaine, ont été découverts.

En 2025, l'AWAP a terminé la fouille de la zone Rouvroi (20 ha), débuté en 2023, sans qu'aucun vestige n'ait été mis à jour.

Renforcer la mobilité autour des aéroports

Pour mener à bien cette nouvelle mission, la SOWAER facilite l'interconnectivité entre les différents moyens de transport et ce, en collaboration avec les différents acteurs de la mobilité que sont le SPW MI, le TEC, les Communes, la SNCB mais également en partenariat avec les deux sociétés de gestion de nos Aéroports.

Durant l'année 2025, la SOWAER a organisé plusieurs plateformes de concertation qui ont permis aux acteurs d'identifier et coordonner les projets prioritaires à mettre en place. De plus, dans le cadre de la Fiche 21 du Plan Wallon d'Investissement, des moyens ont été octroyés à la SOWAER afin de mettre en œuvre deux mobipôles sur les sites aéroportuaires de Charleroi et Liège, en accord avec les deux sociétés de gestion.

Ces projets de HUB multimodal constitueront une plus-value en termes de mobilité pour les deux aéroports et aideront la Région à répondre aux enjeux de demain, notamment en participant à la vision FAST 2030.

Sur le site de LIEGE, le projet est mené par LIEGE AIRPORT et, sur le site de Charleroi, c'est IGRETEC, en partenariat avec BSCA, qui est en charge de celui-ci.



1.3

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES



La SOWAER joue un véritable rôle d'assistance et de conseil aux acteurs du secteur (aspects juridiques, administratifs, techniques, financiers, environnementaux et fiscaux).

Elle encourage les aéroports à minimiser les impacts climatiques et environnementaux de leurs investissements et elle assiste aux différents groupes de travail.

Elle octroie des financements à cet effet aux sociétés de gestion.



En 2025, la Sowaer a assisté le Gouvernement :

- ▶ Dans le cadre des recours contre le permis d'environnement de l'aéroport de Liège et dans le cadre de la délivrance du permis d'environnement de l'aéroport de Charleroi
- ▶ Dans le cadre de deux plaintes déposées par Brussels Airlines auprès de la Commission européenne (une des deux plaintes a d'ailleurs fait l'objet d'un classement sans suite en 2025)
- ▶ Dans le cadre de deux litiges avec les riverains de l'aéroport de Liège. La Sowaer a, notamment, contribué de manière significative à l'exécution de l'injonction décrétée par la Cour d'appel de Bruxelles, en date du 19 septembre 2024, de modifier le régime des sanctions en cas de dépassements des

niveaux sonores, notamment en participant au processus de modification de la législation-.

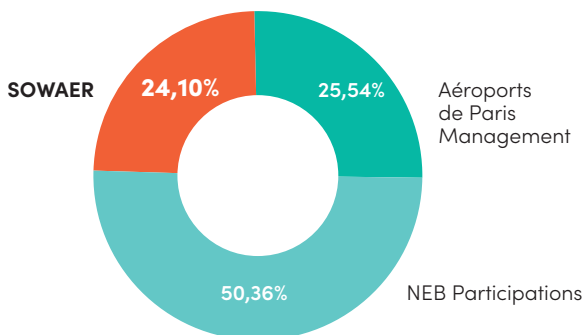
- ▶ Dans le cadre de la problématique de la prise en charge des investissements régaliens.
- ▶ Dans le cadre de réponses à apporter aux questions parlementaires en lien avec les aéroports

La Sowaer a également assisté Liege Airport dans la mise en œuvre du décret domanialité dans le cadre de l'installation via un tiers investisseur de bornes de recharge rapide en lien avec le projet de mobipôle. Elle a également épaulé Liege Airport lors des négociations et conventions à conclure dans le cadre de la transformation d'un projet de bureaux en projet hôtelier en zone Airport city et dans le cadre de l'étude d'incidences relative à son masterplan 2041.

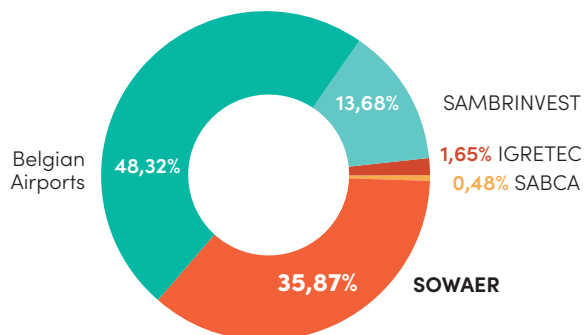
Enfin, un dossier important a été finalisé en 2025. Il s'agit du projet de hangar de démantèlement et de recyclage d'aéronefs à l'aéroport de Charleroi. Par décision du Gouvernement wallon du 1er juillet 2021, la SOWAER a été chargée de la mise en œuvre de la fiche-projet incluse dans le volet « Économie circulaire » du plan national de relance et de résilience (PNRR) et du plan de relance de la Wallonie (PRW) consistant à créer une filière de démantèlement et de recyclage d'avions à l'aéroport de Charleroi. Un premier appel à projet avait été lancé début 2022.

Suite au retrait du dossier du PNRR et à la relocalisation du projet au sud de l'aéroport de Charleroi, la Sowaer a relancé un second appel à projet.

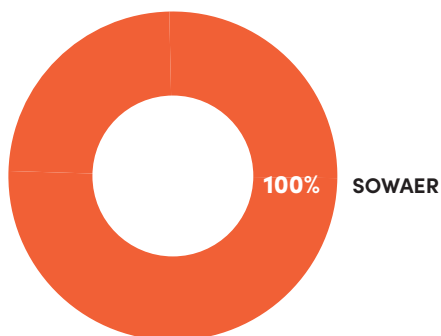
ACTIONNARIAT LIEGE AIRPORT



ACTIONNARIAT DE BSCA



ACTIONNARIAT SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SPA



Le 5 juin 2025, sur proposition de la Sowaer, le Gouvernement a désigné la S.A. SABENA AEROSPACE ENGINEERING, avec comme sous-traitants, COMET SAMBRE SA et COMET TRAITEMENTS SA en qualité de lauréat de l'appel à projet. Dans la foulée, une convention d'emphytéose a été signée entre la Sowaer et la S.A. SABENA AEROSPACE ENGINEERING. Dans le cadre de ce projet, la Sowaer a également conseillé l'opérateur privé dans le cadre des procédures administratives, notamment de marchés publics vu la particularité du projet faisant l'objet d'une subsidiation.

De même, elle assure une mission de coordination des aéroports wallons à travers le comité stratégique qu'elle anime afin de formuler des propositions au Ministre de tutelle relatives à la

stratégie aéroportuaire wallonne avec des objectifs de neutralité carbone. Elle présente, une fois par mois, à son Conseil d'administration, une note contenant les dossiers importants de l'Union européenne.

Dans le cadre de la mission de coordination des aéroports wallon, en exécution de son contrat de gestion, la SOWAER a lancé une étude en 2024 pour élaborer une feuille de route de décarbonation de l'écosystème aérien à horizon 2050. Cette étude a été finalisée en 2025 et un rapport a été transmis à notre Ministre de tutelle.

En outre, la SOWAER est également chargée de défendre les intérêts des aéroports wallons auprès des instances internationales. Elle a développé un véritable pôle de services à l'attention des sociétés de gestion, du Service

Public Mobilité et Infrastructures et des instances politiques. Enfin, la SOWAER gère, pour le compte du Gouvernement wallon, la gestion des participations détenues dans les sociétés de gestion des aéroports et aérodromes wallons.

À ce titre, elle participe activement à la définition et au suivi de la stratégie de développement, conformément aux décisions du Gouvernement wallon. Elle formule également des propositions quant aux programmes d'investissements et aux actions permettant de faire des aéroports des leviers essentiels du secteur du transport et de la logistique.

Le dialogue entre la SOWAER et le Gouvernement, d'une part, et entre la SOWAER et les sociétés de gestion aéroportuaires, d'autre part, est permanent.

1.4

LA GESTION D'UN PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL UNIQUE EN EUROPE



Par la création de la SOWAER, en 2001, la Wallonie a voulu concilier le développement économique des deux aéroports wallons et la préservation du cadre de vie des citoyens.

La SOWAER est le garant de ce programme unique en Europe, reconnu par plusieurs instances internationales telles que l'ACI (Airports Council International) ou l'ARC (Airport Regional Council).

Elle est chargée de la mise en application des mesures environnementales, sur base du dispositif prévoyant un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et un Plan de Développement à Long Terme (PDLT) pour chaque aéroport wallon.

Le plan de développement à long terme (PDLT) correspond au plan qui serait appliqué en

cas d'exploitation maximale des aéroports. Il a pour objectifs une planification de l'occupation du territoire conforme au développement souhaité des deux aéroports et une gestion à long terme de l'impact sonore.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) tient compte de la réalité actuelle des niveaux sonores et d'une projection de la flotte à 10 ans. Il est vérifié tous les trois ans par le Service Public de Wallonie et adapté, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution du trafic.

Approuvé par le Gouvernement wallon, le plan de développement à long terme (PDLT) rectifiés et

des PEB révisés. Ces zones sont entrées en vigueur le 17 juin 2022. L'élargissement de ces zones a permis à des citoyens de bénéficier de mesures de protection auxquelles ils ne pouvaient prétendre jusqu'à présent.

En 2025, la 6^e révision des PEB a abouti, pour la seconde fois, à un nouvel élargissement des courbes de bruit (excepté pour la zone D de l'aéroport de Charleroi). Celles-ci ont été adoptées par le Gouvernement wallon le 18 septembre 2025 et sont entrées en vigueur le 13 octobre 2025.



ACI EUROPE

"Recognised at European level as 'best in class' in terms of managing its environmental impact, particularly with regard to noise. The Walloon region has moreover distinguished itself over the last twenty years by a proactive policy aimed at limiting the impact of noise pollution from the airport while ensuring the sustainability of its activities."



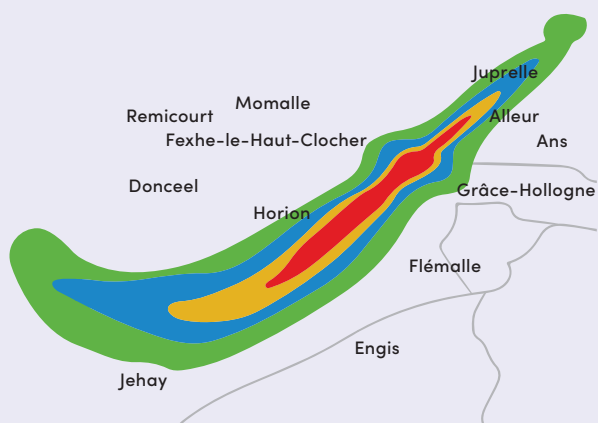
ARC

The Airport Region Council has praised the work of SOWAER, pointing out that Walloon airports have one of the best noise monitoring programs in Europe.

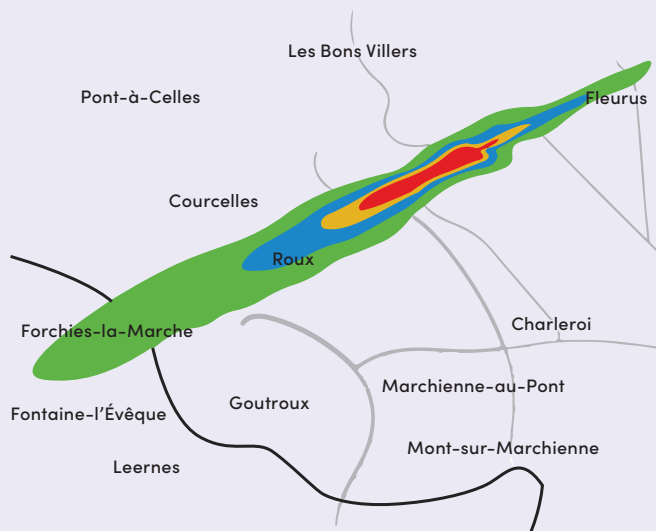
AcI Europe: "Reconnu au niveau européen comme "best in class" en matière de gestion de son impact environnemental, notamment en ce qui concerne le bruit. La Région wallonne s'est d'ailleurs distinguée au cours des vingt dernières années par une politique volontariste visant à limiter l'impact des nuisances sonores de l'aéroport tout en assurant la pérennité de ses activités."

ARC: "Le Conseil de la Région Aéroportuaire a salué le travail de la SOWAER, soulignant que les aéroports wallons disposent d'un des meilleurs programmes de surveillance du bruit en Europe".

LIÈGE



CHARLEROI



■ Zone A' ■ Zone B' ■ Zone C' ■ Zone D'

Les différentes mesures d'accompagnement des citoyens proches des aéroports (propriétaires de leur immeuble au 13 juillet 2004 ou 17 juin 2022 en cas de changement de zone de PDLT) peuvent être résumées comme suit :

EN ZONES A' ET B'

- ▶ Rachat ou insonorisation des immeubles (sauf dans certaines zones destinées à l'activité économique, où seul un rachat est possible)
- ▶ Primes de déménagement octroyées aux locataires
- ▶ Indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire

EN ZONES C

- ▶ subvention à l'insonorisation des immeubles

EN ZONES D'

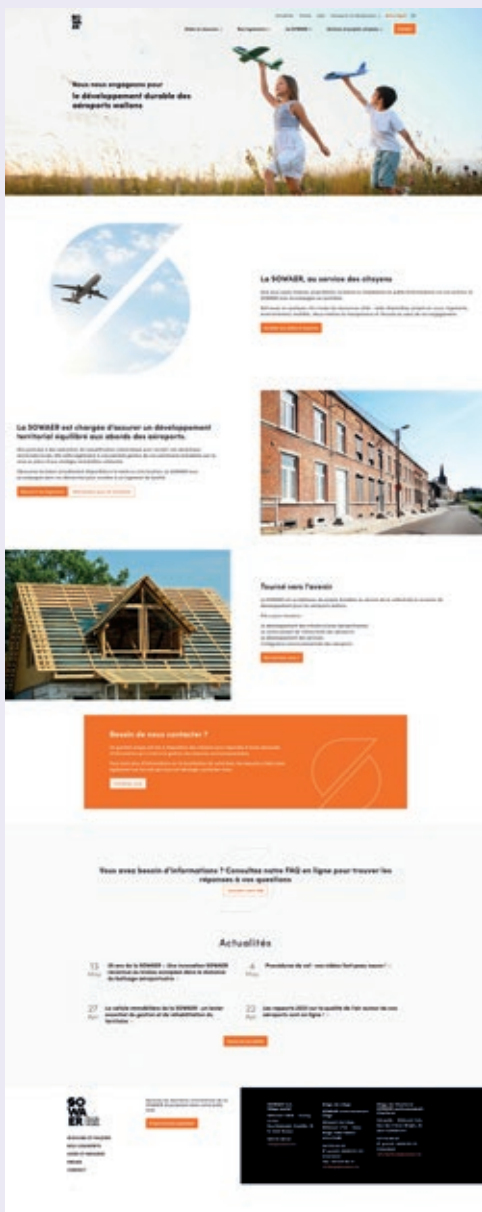
- ▶ primes forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat. Des informations complémentaires et des brochures téléchargeables sur ces différentes mesures peuvent être obtenues en consultant le site Internet www.sowaer.be ou en s'adressant aux services SOWAER Environnement.

Afin d'améliorer la communication vers les citoyens, notre site web a été revu en octobre 2025

Il propose une structure simplifiée pour une information citoyenne plus claire, plus accessible, plus efficace. Il a été pensé pour une navigation intuitive et une meilleure lisibilité.

De manière générale, la SOWAER assure la distribution des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des citoyens, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.



A. L'INFORMATION AUX CITOYENS



La fonction d'information aux citoyens est primordiale. Elle s'étend à un véritable accompagnement personnalisé pour la constitution des dossiers d'aide. Elle permet aussi l'écoute et le relais de leurs préoccupations vers les décideurs.

CONTACTS POUR L'ANNÉE 2024

	Demandes d'informations	Plaintes	Total des contacts
Charleroi	800	184	984
Liège	5.884	4.121	10.008
Totaux	6.684	4.305	10.992



Pour l'aéroport de Liège

La majorité des plaintes (4.026) portent sur les nuisances sonores liées au trafic aérien. Elles émanent de 222 plaignants dont 9 ont émis 83% des plaintes. La plupart des plaignants (73%) sont situés en dehors du PDLT.

La majorité des plaintes avec vols ciblés liés au trafic de Liège portent sur des décollages opérés par des gros porteurs principalement de nuit.

Ce type d'avion est plus perceptible, auditivement et visuellement, que les avions de type moyens porteur.

Il convient de souligner que les gros porteurs sont aujourd'hui environ deux fois plus nombreux que les moyens porteurs, ce qui renforce leur contribution à la perception du trafic notamment en dehors du PDLT.

Bien que le nombre de mouvements totaux se stabilise en 2025 et que les vols diurnes demeurent environ deux fois plus nombreux que les vols nocturnes, le transport de marchandises poursuit sa progression. Celle-ci se traduit par une augmentation de la charge transportée et, partant de vols opérés par des gros porteurs, tant en journée que durant la nuit.

Pour l'aéroport de Charleroi

La majorité des plaintes (169) sont liées aux nuisances sonores. Elles émanent de 71 plaignants dont 3 plaignants ont émis 31% des plaintes. 55% des plaignants sont situés en dehors du PDLT. 4% des plaignants sont situés en région liégeoise et ont émis 5% des plaintes.

La majorité des plaintes avec vols ciblés (66%) portent sur des atterrissages opérés par des moyens porteurs. 52% des plaintes avec vols ciblés sont liées à des vols de nuit (dont 98% en retours tardifs).

L'année 2025 confirme l'accroissement des activités de l'aéroport avec une augmentation de 5% des mouvements totaux et 7% du nombre de passagers par rapport à 2023.

Il est également à noter que le nombre de retours tardifs en 2025 a diminué de 15% par rapport à celui enregistré en 2024.

Une enquête de satisfaction

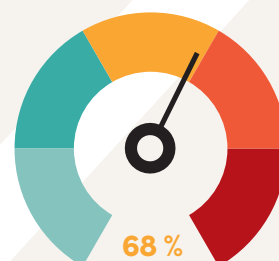
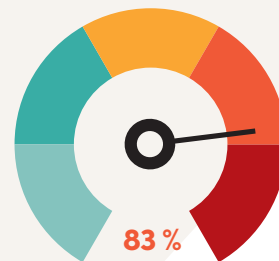
En 2025, la SOWAER a chargé DEDICATED and RESOURCES, société spécialisée dans la réalisation de sondage, de réaliser une enquête de satisfaction auprès des citoyens des deux aéroports wallons.

Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction des citoyens qui ont fait appel à la SOWAER pour :

- ▶ Bénéficier de travaux d'insonorisation dans leur logement
- ▶ Obtenir une prime pour l'insonorisation de leur logement
- ▶ Vendre leur habitation
- ▶ S'informer (localisation du bien, trajectoires, etc)

192 riverains ont été questionnés par la société DEDICATED and RESOURCES. Les résultats sont les suivants :

- **83%** des citoyens ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (insonorisation, primes forfaitaires à l'insonorisation ou acquisition) se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER
- **68%** des citoyens ayant eu recours aux services en charge de l'information se disent satisfaits à très satisfaits. L'insatisfaction des répondants insatisfaits est liée au fait qu'ils ont été informés de leur inéligibilité à une prime à l'insonorisation.



Des séances d'information

La SOWAER poursuit des séances d'information organisées avec le concours des communes, tantôt à destination des collèges ou conseils communaux, tantôt à destination des citoyens d'une même commune.

En 2025, 2 réunions préalables à la demande de renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi ont été organisées dans une commune concernée par les zones du PDLT de Charleroi.

Par ailleurs, en exécution du Contrat de gestion 2022-2027, les communes wallonnes, dont le territoire est situé en dehors du plan de développement à long terme, peuvent bénéficier gratuitement de 2 sonomètres



temporaires afin d'objectiver les nuisances sonores liées aux aéroports wallons et ce, tous les 2 ans. Les mesures sont réalisées par des bureaux d'étude acoustique indépendants et agréés.

Depuis la mise en place de ce dispositif, ce ne sont pas moins de 29 communes (dont 27 autour de l'aéroport de Liège) qui l'ont sollicité.

En 2025, 6 communes (dont 5 autour de l'aéroport de Liège) ont demandé à bénéficier de sonomètres temporaires. Les résultats de ces mesures ont été présentés à 16 communes situées autour de l'aéroport de Liège.



Les mesures enregistrées montrent globalement que le seuil de bruit imposé de nuit en dehors du PDLT (L_{Amax}<77) est respecté et que les valeurs L_{den} correspondent à une situation en dehors du PDLT (< 55 dB L_{den}).

Enfin, la composition des Comités d'accompagnement des aéroports wallons, a été renouvelée en 2025. Ils se sont réunis six fois (deux fois sur Liège et quatre fois sur Charleroi) durant cette année 2025. Les procès-verbaux des réunions sont disponibles sur le site Internet de la SOWAER.



Un dispositif unique : **DIAPASON**

L'efficacité du plan d'accompagnement, dont la SOWAER est garante, repose sur un postulat de base : **le respect de trajectoires imposées aux aéronefs et de niveaux sonores maxima.**

À cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour la Société.

Un département spécifique, organise, recueille et analyse l'information sur les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 34 sonomètres fixes (un nouveau sonomètre supplémentaire le F017, a été implanté en date du 20/10/2025), fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi, assurant une mesure en continu de chaque mouvement d'aéronef par rapport à l'ambiance sonore générale.

Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des citoyens, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

Ainsi, grâce à cet outil, la SOWAER participe à l'amélioration des procédures d'approche et de décollage des aéronefs, en collaboration avec SKEYES, les compagnies aériennes, le SPW, l'ACNAW et les sociétés d'exploitation.

Les trajectoires de décollage et d'atterrissage ont pu être concentrées à l'intérieur des zones de bruit.

Cet outil est disponible en ligne sur le site web de la SOWAER mais

également via une application pour smartphones et tablettes lancée en 2022 et consultée plus de 163.000 fois. Il permet de visualiser en temps réel le trafic aérien autour des aéroports de Liège et Charleroi, ainsi que le bruit associé

tel que mesuré par le réseau de sonomètres fixes. L'ensemble des données des 3 derniers mois est également accessible en replay.

DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉES POUR LES CITOYENS :

- ▶ La possibilité de visualiser les communes à proximité des aéroports et afficher l'analyse statistique des altitudes, vitesse, temps de survol pour chaque vol
- ▶ La possibilité de visualiser le trafic général, tous aéroports confondus jusqu'à 6km d'altitude
- ▶ La possibilité de visualiser les localisations des mesures mobiles faite dans le cadre du principe d'égalité et des mesures complémentaires en dehors du PDLT.



En 2025, le réseau de sonomètres fixes déployé autour de l'aéroport de Liège a fait l'objet d'une révision qui s'est traduite par une relocalisation de 2 sonomètres (F009 et F012) et l'ajout d'un nouveau sonomètre sur la commune de Bassenge (F017). Cette révision a répondu à l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles du 19 septembre 2024 dans le cadre d'un litige entre des riverains de l'aéroport de Liège et la Région wallonne notamment.



La surveillance de la qualité de l'air ambiant

Dans le cadre du nouveau contrat de gestion, la SOWAER s'est vu confier l'instauration d'un système de monitoring permanent de la qualité de l'air autour des aéroports wallons.

En date du 26 juillet 2022, la SOWAER a signé avec l'ISSeP une convention de coopération en vue de l'instauration de ce monitoring. L'objectif est de pouvoir disposer pour chaque aéroport de :

- ▶ 2 stations de mesures de la qualité de l'air (1 du côté atterrissage et 1 du côté décollage)
- ▶ 4 jauges de retombées d'hydrocarbures (2 du côté atterrissage et 2 du côté décollage).

Conformément aux impositions du permis unique 25 octobre 2018 relatif à l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi, deux stations de mesures permanentes de surveillance de la qualité de l'air et quatre jauges de retombées d'hydrocarbures ont déjà été mises en place en 2019 par l'ISSeP et ce, en étroite collaboration avec la SOWAER.



Quant à l'aéroport de Liège, il dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air depuis 2012. Quatre nouveaux sites ont été retenus afin d'implanter un réseau basé sur l'expérience acquise autour de Charleroi. Le nouveau permis unique sur recours de Liège Airport octroyé en janvier 2023, a modifié les aspects liés à la surveillance de la qualité de l'air ambiant autour de l'aéroport. Entre autres, un site permanent de surveillance a été imposé et de ce fait, sur base de l'analyse des données récoltées depuis l'année 2012, la localisation du site historique a été revue afin d'en

améliorer la pertinence : il est remplacé par la station fixe de la qualité de l'air située Plaine de Cubber, 4460 Grâce-Hollogne. Le nombre de paramètres mesurés a été également revu à la hausse afin de disposer de plus de paramètres.

Cette surveillance a commencé en 2023 et la finalisation de la mise en place du dispositif complet de mesure a été réalisée en 2024. Le tableau ci-dessous résume les différents paramètres qui ont été mesurés dans le cadre de la qualité de l'air pour l'aéroport de Liège avec la date de début :

	Cahottes (TMLG08)	Liege Airport D-VOR (TMLG09)	Liège ISSeP (TMLG06)	Vielsalm (TMNT09)	Alleur	Warfusée
Météo	-	16/10/2023	-	-	-	-
PM ₁₀ /PM _{2.5}	2024	16/10/2023	-	-	-	-
CO	2024	16/10/2023	-	-	-	-
NO/NO ₂	2024	16/10/2023	-	-	-	-
BTEX	2024	16/10/2023	-	-	-	-
Naphtalène	2024	23/10/2023	-	-	-	-
Formaldéhyde	23/10/2023	23/10/2023	23/10/2023	23/10/2023	-	-
Retombées HC	02/02/2023	02/02/2023	09/03/2023	09/03/2023	02/02/2023	02/02/2023
UFP	-	12/12/2023	-	-	-	-

B. L'INSONORISATION

Le nombre de dossiers traités par la SOWAER démontre l'ampleur du travail accompli :

ZONES DE PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi - clôturés - insonorisations	28	170	867	2.689	3.754
Liège - clôturés - insonorisations	82	1.080	1.800	3.008	5.970
Charleroi - en cours - insonorisations	1	9	34	535	579
Liège - en cours - insonorisations	31	144	273	617	1065
TOTAUX - INSONORISATIONS	142	1.403	2.974	6.849	11.368

La SOWAER, en partenariat avec l'ensemble des secteurs de la construction concernés, œuvre à

une amélioration constante de la qualité et de la garantie du respect des niveaux d'affaiblissements

acoustiques, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre.



1.5



LES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

La SOWAER a acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement des riverains des aéroports régionaux pas moins de 1843 immeubles d'habitations.

Nombre d'immeubles acquis ou en cours d'acquisition

ZONES DE PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi - clôturés - achats	88	131	0	0	219
Liège - clôturés - achats	551	872	92	109	1.624
Charleroi - en cours - achats	10	49	0	0	59
Liège - en cours - achats	0	120	13	28	161
TOTAUX - ACHATS	649	1.172	105	137	2.063

En fonction de la localisation des immeubles dans les plans d'exposition au bruit, du développement de l'activité économique, des aéroports régionaux et des besoins identifiés dans le cadre des projets de requalification urbaine portés par

les autorités locales, trois types d'actions sont menées :

- ▶ La démolition en vue de la requalification des terrains dans le cadre de projets compatibles avec l'environnement en pleine mutation (projets économique, écologiques, communautaires, ...).
- ▶ La location à des fins privées et/ou à des fins économiques
- ▶ La revente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques).

Occupation des immeubles acquis

Immeubles acquis	Occupés par leur propriétaire	Loués à des fins économiques	Loués à des fins d'habitation	Innocupés
Charleroi	1	1	48	2
Liège	1	9	549	21

Nombre d'immeubles démolis

Charleroi	49
Liège	829

Nombre d'immeubles revendus

Charleroi	117
Liège	208

Primes de déménagement aux locataires

Charleroi	27
Liège	215
TOTAL	242

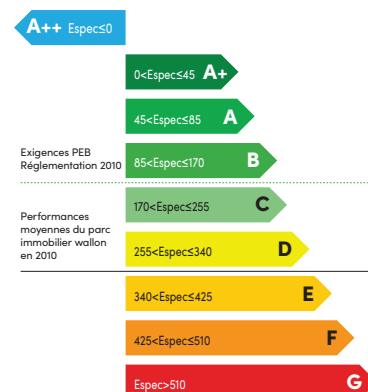
Indemnités pour trouble commercial ou professionnel

Charleroi	7
Liège	56
TOTAL	63

L'amélioration énergétique du bâti

La stratégie de valorisation énergétique du patrimoine de la SOWAER initiée en 2023 s'est poursuivie. En 2025, 43 logements ont fait l'objet d'études et de travaux d'amélioration énergétique, portant le nombre total de dossiers traités à 94 au terme de l'exercice.

Les études et le suivi des travaux sont intégralement menés en interne avec pour objectif de porter la consommation spécifique d'énergie primaire moyenne pour l'ensemble des immeubles traités annuellement $\leq 340 \text{ Kwh/m}^2/\text{an}$ (\leq label performance énergétique des bâtiments "D").



	Date de réception nouveau PEB	Label PEB initial	Label PEB après travaux
Bovesse 19 à 4432 ANS	Février 2025	F	B
Cowa 170 à 4400 FLEMALLE	Février 2025	F	D
Aubépines 18 à 4432 ANS	Mai 2025	G	C
Aubépines 1 à 4432 ANS	Mai 2025	E	C
Aîte 108 à 4432 ANS	Juin 2025	G	C
G. Berotte 19 à 4470 ST-GEORGES	Juillet 2025	F	D
Vallée 120 à 4432 ANS	Août 2025	F	C
Glane 3 à 6040 JUMET	Août 2025	E	C
Pircard 17 à 6040 JUMET	Septembre 2025	E	D
Voie des Botresses 51 à 4432 ANS	Octobre 2025	F	B
Avenue des Aubépines 21 à 4432 ANS	Octobre 2025	G	D
G. Berotte 15 à 4470 ST-GEORGES	Octobre 2025	G	C
Voie des Botresses 55 à 4432 ANS	Octobre 2025	F	B
Brousse 10 à 4470 ST-GEORGES	Octobre 2025	F	D
Voie des Botresses 28 à 4432 ANS	Octobre 2025	G	B
Catherine Seret 54 à 4470 ST-GEORGES	Novembre 2025	F	C
Catherine Seret 53 à 4470 ST-GEORGES	Novembre 2025	F	D
De Warfusée 43 à 4400 FLÉMALLE	Novembre 2025	F	C
Route Militaire 220 à 4430 ANS	Novembre 2025	F	B
Aîte 108 à 4430 ANS	Novembre 2025	G	C
Résistance 145 à 4430 ANS	Novembre 2025	F	C
Emile Delcour 68 à 4470 St-GEORGES	Novembre 2025	G	B
De Warfusée 16 à 4400 FLÉMALLE	Novembre 2025	G	B
Voie des Botresses 53 à 4432 ANS	Novembre 2025	E	B
Cowa 174 à 4400 FLÉMALLE	Novembre 2025	F	B
Avenue René Jurdant 15 à 4432 ANS	Novembre 2025	F	C
Avenue François Bovesse 15 à 4430 ANS	Novembre 2025	F	D
Avenue René Jurdant 12 à 4432 ANS	Novembre 2025	F	B
Avenue René Jurdant 6 à 4432 ANS	Novembre 2025	F	B
Avenue René Jurdant 3 à 4432 ANS	Novembre 2025	G	D
Avenue René Jurdant 11 à 4432 ANS	Novembre 2025	G	C
De Warfusée 57/1 à 4400 Flémalle	Novembre 2025	E	D
Voie des Botresses 26 à 4432 ANS	Novembre 2025	E	B
G. Berotte 25 à 4470 ST-GEORGES	Décembre 2025	G	D
Pré Renard 18 à 4400 FLÉMALLE	Décembre 2025	F	C
De Warfusée 50/3 à 4400 FLÉMALLE	Décembre 2025	G	C
Clos des orchidées 2 à 4432 ANS	Décembre 2025	G	C
Avenue des Lilas 2 à 4432 ANS	Décembre 2025	F	D
rue de l'Aîte 108 à 4430 ANS	Décembre 2025	G	C
Route Militaire 206 à 4430 ANS	Décembre 2025	F	C
Route Militaire 204 à 4430 ANS	Décembre 2025	E	C
Avenue des Aubépines 6 à 4430 ANS	Décembre 2025	F	B
Augusts Frison 10 à 6040 JUMET	Décembre 2025	F	D
Fauvettes 33 à 6040 JUMET	Décembre 2025	E	C

Valorisation du potentiel de production/stockage d'énergie renouvelable du patrimoine acquis par la SOWAER - Assistance à maîtrise d'ouvrage



En 2025, la SOWAER a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à étudier et accompagner la valorisation du potentiel de production et de stockage d'énergie renouvelable de son patrimoine bâti et non bâti. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la SOWAER de contribuer activement à la transition énergétique tout en renforçant la valorisation durable de ses actifs.

Le marché a été attribué au bureau d'études B SOLUTIONS pour la réalisation d'une mission structurée en deux phases. La première consiste à analyser

le potentiel multi-énergies des différents sites concernés, à identifier les besoins énergétiques locaux ainsi qu'à définir des scénarios de valorisation adaptés aux spécificités des territoires étudiés. La seconde phase prévoit un accompagnement de la SOWAER dans la mise en œuvre des projets qui seront identifiés comme pertinents à l'issue des analyses réalisées.

Le périmètre de l'étude couvre les sites bâtis et non bâtis ainsi que certaines zones d'activités économiques et tient compte des projets énergétiques déjà en développement sur

ces secteurs. L'approche retenue vise notamment à favoriser les synergies locales, l'autoconsommation, le partage d'énergie et, plus largement, l'intégration des projets énergétiques dans leur environnement territorial.

À travers cette initiative, la SOWAER entend disposer d'une vision stratégique globale du potentiel énergétique de son patrimoine afin d'orienter, à moyen et long terme, le développement de projets durables créateurs de valeur pour les territoires concernés.

L'enquête de satisfaction

En 2025, la société DEDICATED and RESOURCES mandatée par la SOWAER réalisait une enquête de satisfaction auprès des candidats locataires et locataires dont la gestion est assurée par son département immobilier.

Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction des candidats locataires et locataires

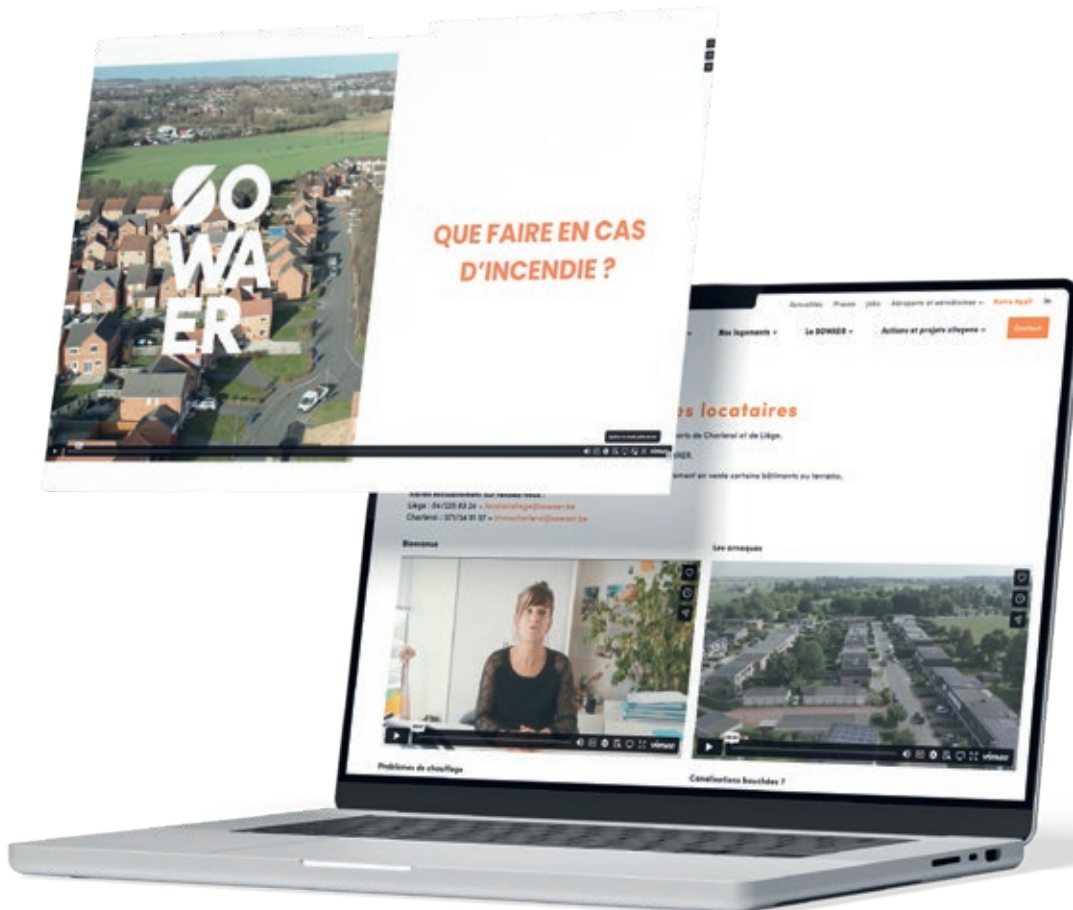
dont la gestion est assurée par son département immobilier :

- ▶ Les visites préalables, la signature du bail, l'état des lieux d'entrée
- ▶ Les travaux ou entretiens à charge du propriétaire
- ▶ La notoriété du service de garde et l'appréciation relatives aux interventions
- ▶ La gestion de la fin de bail.

59 locataires ont été questionnés par la société DEDICATED and RESOURCES et **89 %** d'entre eux, ayant eu recours aux services en charge de la gestion immobilière et technique, se sont dit satisfaits à très satisfaits.



La sensibilisation des locataires



Les très bons résultats de l'enquête de satisfaction 2025 confirment le niveau de performance attendu dans le cadre du contrat de gestion 2022-2027.

Les locataires demeurent attentifs à la qualité des échanges avec les équipes ainsi qu'à l'efficacité de

gestion des travaux et entretiens assurés par le bailleur. Les diverses actions de sensibilisation et de communication initiées en 2024 se sont poursuivies (Brochures, stickers informatifs, mailings, ...).

En 2025, le service immobilier en partenariat avec la société PIXELPROD, a réalisé 3 capsules vidéo supplémentaires destinées à répondre aux principales préoccupations des locataires dont l'une d'entre elles concerne « Les bons gestes à avoir en cas d'incendie ».

La digitalisation

La transition digitale joue un rôle prépondérant dans l'efficiance visée au sein de la SOWAER qui étudie activement les besoins en matière de technologies numériques nécessaires à la qualité et à l'amélioration des performances dans le but d'être parée pour de nouvelles opportunités.

En 2025, dans le cadre de l'avancée progressive de la digitalisation du département immobilier, plus de 37% des garanties locatives étaient déjà constituées via le e-DEPO du SPF Finances soit 12% de plus qu'en 2024, une progression en constante augmentation.

La totalité des conventions et baux sont également exclusivement enregistrés via l'application MyRent. Bien d'autres missions seront également digitalisées : les états des lieux, la signature électronique de documents, l'automatisation de tâches diverses, ...



Mesures d'accompagnement

Outre la gestion immobilière de l'occupation, la Wallonie a confié à la SOWAER les mesures d'accompagnement des locataires et commerçants situés en zones A' et B' du PEB.

Moyennant certaines conditions, ces citoyens peuvent prétendre à une prime de déménagement ou à une indemnité pour trouble commercial ou professionnel.

NOS PARTENARIATS – SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE

2

Soucieuse d'intégrer les aéroports wallons au sein de leur environnement socio-économique, la SOWAER a continué en 2025 la mise en œuvre du concept de « communauté aéroportuaire » en maintenant et renforçant ses liens avec les organisations, ASBL et services locaux implantés autour des aéroports.



UN PATRIMOINE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

L'année 2025 a été marquée par la validation du projet de création d'une Réserve Naturelle Domaniale à Saint-Georges-sur-Meuse (Sur-les-Bois). Dans la continuité des réflexions initiées en 2024, le Conseil d'Administration a approuvé, en mars 2025, une note stratégique proposant la mise à disposition de la Région wallonne d'un ensemble de parcelles couvrant plusieurs hectares, pour une durée minimale de 30 ans.





Des inventaires scientifiques réalisés par le DEMNA (Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole) sur les terrains concernés ont mis en évidence un potentiel écologique particulièrement intéressant sur le patrimoine foncier de la SOWAER. Parmi les découvertes majeures figurent des espèces rares et protégées telles que l'eucère noirâtre ainsi que la guêpe solitaire *Ectemnius nigritarsus*, une espèce que l'on pensait disparue de Belgique. La présence de terriers de blaireaux et d'une flore typique des prairies de fauche maigre confirme également la haute valeur biologique du site.

L'intérêt des parcelles réside notamment dans leur mosaïque d'habitats et dans leur connectivité écologique. Le site comprend de nombreuses structures naturelles variées réparties sur une superficie étendue (relief, expositions nord et sud, fond de vallon, bois, prairies, lisières, eaux stagnantes et eaux vives), toutes reliées entre elles.

La future réserve comprend également des parcelles présentant une valeur biologique plus limitée. Ces parcelles pourraient notamment accueillir des vergers permettant de recréer et donc renforcer la biodiversité du site tout en assurant un maillage écologique cohérent entre les différentes parcelles de la RND.

Conformément aux objectifs du Plan Stratégique de Développement Durable (PSDD) de la SOWAER, ce projet ne se limite pas à la conservation de la nature mais vise également l'amélioration du cadre de vie des riverains. En 2025, un groupe de travail réunissant la SOWAER, la Commune de Saint-Georges-sur-Meuse, le DNF et le CRMA a permis d'intégrer plusieurs volets structurants au futur plan de gestion dont notamment l'intégration de circuits de promenade, de zones de repos et de panneaux didactiques. L'objectif est que cette réserve naturelle soit accessible aux riverains et aux amateurs de nature et ne soit pas mise « sous cloche ».

Les vergers constitueraient également des espaces de rencontre et de sensibilisation destinés à reconnecter la population à son territoire à travers des activités concrètes telles que des journées de cueillette et de pressage de fruits et pourquoi pas des ateliers pédagogiques pour les écoles de la commune. En intégrant des formations à la taille des arbres fruitiers et des événements de sensibilisation, ce projet dépasse la simple préservation de la nature pour devenir un véritable espace de partage et d'apprentissage citoyen et ce, en adéquation avec les attentes de la communauté locale. Ces objectifs répondent tant au Plan Stratégique de Développement Durable de la SOWAER qu'au Plan Communal de Développement Rural de la Commune de Saint-Georges-sur-Meuse.

A large, bold, white number '3' is positioned on the left side of the page. It is set against a vibrant orange background that features a diagonal line running from the bottom-left towards the top-right. The number '3' is partially overlaid by this diagonal line, which creates a sense of movement and depth. The overall design is clean and modern, with a strong color palette of orange and white.

**NOTRE ÉQUIPE –
NOTRE VISION**



La SOWAER, ce sont 69 collaborateurs aux compétences multiples et à l'expertise variée (technique, environnementale, immobilière, économique, sociale...). Incarnant les valeurs d'excellence, de créativité et d'esprit d'équipe qui sont les piliers de la SOWAER, ils se mettent quotidiennement aux services de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation : riverains, communes, sociétés de gestion...

Depuis plusieurs années, la SOWAER s'est attelée à moderniser ses processus et à offrir à ses collaborateurs des pratiques en phase avec le marché et orientées « bien-être ». Le tout en restant fidèle à ses valeurs et à sa culture d'entreprise familiale. Après avoir connu de nombreux changements, la priorité était donnée cette année, à travers le plan de développement des Ressources Humaines 2025, à la stabilisation du présent et l'anticipation de l'avenir.

Au-delà de l'ancrage des nouveaux outils et nouvelles procédures, stabiliser le présent

nécessite de faire en sorte que les collaborateurs se sentent bien au sein de l'entreprise afin qu'ils s'y inscrivent dans la durée. « Être heureux au travail » était un des leitmotifs de la SOWAER durant l'année écoulée. Cela s'est notamment concrétisé par la mise en place d'un comité « SoFun » dont l'objectif est d'impliquer les personnes qui le souhaitent dans la définition et l'organisation des moments de convivialité ou encore de continuer à s'investir dans des initiatives porteuses de sens et alignées avec les valeurs de l'entreprise, notamment dans des projets caritatifs (challenge ELA, Télévie...).

La SOWAER a poursuivi ses efforts en matière de lutte contre l'absentéisme, notamment en ajustant sa politique en la matière. Les actions prises et le suivi rigoureux ont participé à faire baisser considérablement le taux d'absentéisme, en particulier l'absentéisme de moyenne durée. L'anticipation des défis du futur représente un autre enjeu pour la SOWAER, notamment en termes de plans de succession et d'évolution de carrière, au regard de sa population dont 20% a plus de 55 ans.





4

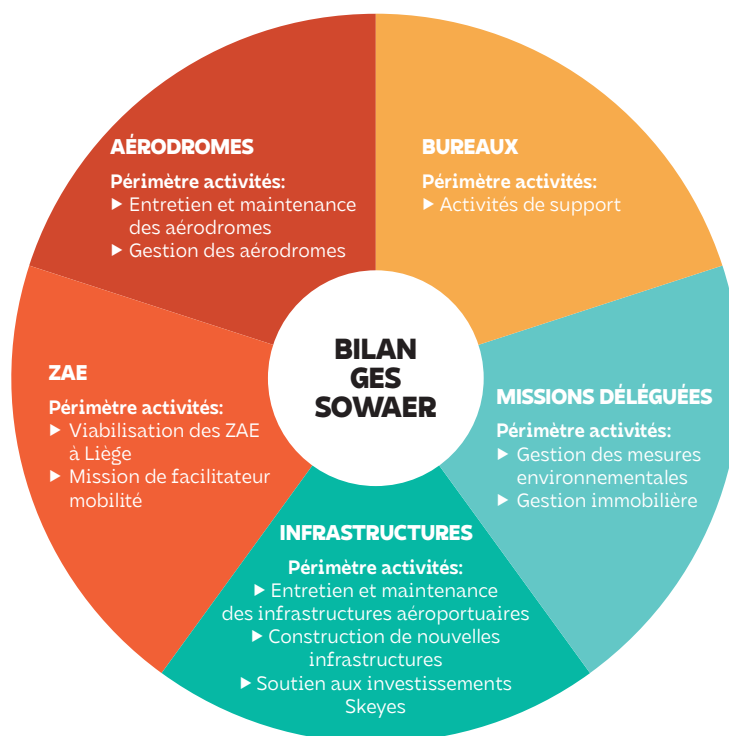
NOTRE PROMESSE

Réalisation du diagnostic ESG

L'année 2025 a été consacrée à la réalisation du diagnostic ESG de la SOWAER articulé autour de deux exercices structurants :

- ▶ la réalisation du bilan carbone de l'année 2024
- ▶ la conduite d'une analyse de double matérialité.

Bien que l'entreprise ne soit plus soumise à la directive CSRD à la suite des évolutions réglementaires (« paquet Omnibus »), elle a fait le choix de poursuivre volontairement cette démarche. Cette décision traduit la volonté d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme des éléments stratégiques pour ses activités, sa gouvernance et son positionnement institutionnel.



1. LE BILAN CARBONE

Il vise à quantifier les émissions de gaz à effet de serre générées, directement et indirectement, par les activités de l'organisation sur une période donnée.

Sa réalisation en 2025 s'est déroulée en plusieurs étapes :

- ▶ Sensibilisation de référents durables aux enjeux du dérèglement climatique (27 mai 2025)
- ▶ Établissement du périmètre de comptabilisation des émissions liées aux activités de la SOWAER
- ▶ Identification des données nécessaires à la comptabilisation
- ▶ Mobilisation des référents durables pour la collecte des données
- ▶ Traitement et exploitation des données (de juin à décembre 2025).

La définition du périmètre, basée sur les missions inscrites dans le contrat de gestion 2022-2027, a mis en évidence le caractère multisectoriel des activités de la SOWAER.

Cette spécificité a complexifié la collecte des données, celles-ci étant réparties entre plusieurs services. En outre, bien que largement issues de données comptables, les informations disponibles ne reflétaient pas directement les flux physiques liés aux activités, nécessitant un important travail de conversion afin d'assurer une évaluation fiable et représentative des émissions.





2. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Parallèlement, la SOWAER a conduit une analyse de double matérialité, visant à identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux ESG les plus significatifs. Cette démarche repose sur une double approche : la matérialité d'impact (incidences des activités sur l'environnement et la société) et la matérialité financière (effets potentiels des enjeux ESG sur la

performance et la situation de l'entreprise).

L'objectif est de structurer la stratégie RSE et de concentrer les ressources sur les enjeux prioritaires.

Un groupe de travail transversal, composé des référents durables et des chefs de service, a été mobilisé

à cet effet. Un atelier organisé le 17 juin 2025 a permis d'identifier 24 enjeux de durabilité en lien avec les activités de la SOWAER.

Dans la foulée, en novembre, un atelier de cotation des impacts, risques et opportunités (IRO) a priorisé les enjeux de durabilité de notre société.

3. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

En complément des travaux internes, des entretiens ont été menés auprès des principales parties prenantes externes (entreprises de travaux, bureaux d'études, communes, autorités

de régulation, sociétés de gestion aéroportuaires).

Ces échanges ont permis d'évaluer la perception de la maturité de la SOWAER en matière d'ESG et de

recueillir des recommandations d'amélioration. Les enseignements tirés de ces consultations alimenteront les réflexions futures et feront l'objet d'analyses approfondies en 2026.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Laurent BLANCHART

Vice-Président

Marc Henri DENEVE

Administrateurs

Vincent DEBRUYNE

Deborah DEPAUW

Ludivine GAUTHIER

Laura IKER

Laurent JOSSART

Françoise LEJEUNE

Nicole MARECHAL

Michaël VAN DEN KERKHOVE

Nastaja WARTEL

Commissaires du Gouvernement wallon

Thomas DECHAINEDX

Vincent MOYSE

LE COMITÉ DE DIRECTION

Président

Nicolas THISQUEN

Directeurs généraux

Alain BELOT

Thibaut DE VILLENFAGNE

Commissaires du Gouvernement wallon

Thomas DECHAINEDX

Vincent MOYSE

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Président du CA

Laurent BLANCHART

Vice-Président

Marc DENEVE

Administratrice

Nicole MARECHAL

CEO Liege Airport

Laurent JOSSART

CEO BSCA

Christophe SEGAERTS

Commissaires du Gouvernement wallon

Vincent MOYSE

Thomas DECHAINEDX

Président du Comité de direction

Nicolas THISQUEN

Directeurs généraux

Alain BELOT

Thibaut de VILLENFAGNE

LE COMITÉ D'AUDIT

Président

Marc DENEVE

Membres

Françoise LEJEUNE

Michaël VAN DEN KERKHOVE

Commissaires du Gouvernement wallon

Vincent MOYSE

Thomas DECHAINEDX

Invités

Nicolas THISQUEN

Alain BELOT

Thibaut de VILLENFAGNE

Inspection des finances

Benoît DEBIEVE

WFE

Bernard ADAM

Le Réviseur

Céline Arnaud

Auditeur interne

Jean-François SERVOTTE

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Présidente

Ludivine GAUTHIER

Administrateurs

Nastasja WARTEL

Michaël VAN DEN KERKHOVE

Vincent DEBRUYNE

Commissaires du Gouvernement wallon

Vincent MOYSE

Thomas DECHAINEDX



CONCLUSION

La SOWAER a poursuivi en 2025 son engagement constant en faveur de l'amélioration continue de l'exécution de ses missions, résolument inscrites dans une perspective de développement durable.

Fidèles à nos engagements, nos équipes se sont pleinement mobilisées tout au long de l'année pour consolider l'efficacité opérationnelle de l'entreprise, tout en franchissant des étapes structurantes dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de nos activités. L'exercice 2025 marque à cet égard une avancée significative, avec la réalisation du premier bilan carbone de l'entreprise et la mise en œuvre d'un diagnostic ESG complet, fondements d'une stratégie RSE ambitieuse et structurée pour les années à venir.

La stratégie de valorisation énergétique du patrimoine, initiée en 2023, est restée au cœur de nos priorités en 2025. Au cours de l'exercice, 43 immeubles ont fait l'objet d'études et de travaux d'amélioration énergétique, portant à 94 le nombre total de logements traités. Cette dynamique traduit la volonté de la SOWAER d'inscrire durablement son action dans une logique de performance énergétique, de réduction de son empreinte environnementale et de valorisation responsable de son patrimoine immobilier.

Au-delà de ces avancées, l'ensemble de nos missions s'est poursuivi avec :

- ▶ un rythme soutenu dans le traitement des dossiers relatifs aux mesures d'accompagnement des riverains, dans un contexte d'évolution des zones de bruit et de croissance de l'activité aéroportuaire ;
- ▶ une coordination renforcée avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et techniques impliqués dans le développement des infrastructures et des services ;
- ▶ la consolidation du positionnement de la SOWAER, au niveau régional et international, comme acteur de référence en matière de gestion durable des infrastructures aéroportuaires ;
- ▶ la contribution active au développement raisonné des zones d'activités économiques, en intégrant les enjeux de biodiversité, de mobilité et de transition énergétique.

Grâce à l'expertise de ses équipes, à leur engagement quotidien et à une exigence constante de qualité, la SOWAER confirme sa volonté de bâtir une politique aéroportuaire durable, innovante et alignée avec les défis climatiques et sociétaux actuels. La structuration progressive de sa stratégie RSE, appuyée par des

outils de mesure et de pilotage tels que le bilan carbone, constitue un levier essentiel pour renforcer l'impact positif de ses actions sur le territoire.

Afin de garantir l'efficacité et la cohérence de son action, la SOWAER poursuit une concertation étroite et régulière avec l'ensemble de ses partenaires :

- ▶ le Service Public de Wallonie (SPW)
- ▶ l'ACNAW, autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
- ▶ SKEYES
- ▶ les sociétés gestionnaires des aéroports et les principaux opérateurs aériens présents à Liège et à Charleroi
- ▶ les communes, avec dans certains cas et à la demande de celles-ci, des actions d'information particulières, tels que des envois d'informations ciblées par courrier ou des séances d'information
- ▶ d'autres aéroports, dans le cadre d'échanges d'expériences
- ▶ l'ARC (Airport Regional Council), association représentant plus de 30 aéroports internationaux en Europe
- ▶ l'ACI (Airports Council International)
- ▶ l'UAF & FA (Union des aéroports français et francophones associés)
- ▶ le réseau PALME (association internationale de promotion des parcs d'activités économiques).

© sowaer 2026

SOWAER S.A.

Siège social

Namur Office Park
Avenue des Dessus-de-Lives 8
5101 NAMUR (Loyers)

T. 081 32 89 50

M. info@sowaer.be

Siège de Liège

Sowaer environnement Liège

Aéroport de Liège
Bâtiment n°50 - 2^e étage
4460 GRACE-HOLLOGNE

T. 04 225 83 20

M. infoliege@sowaer.be

Siège de Charleroi

Sowaer environnement Charleroi

Aéropôle - Bâtiment Eole
Rue des Frères Wright 29
6041 GOSSÉLIES

T. 071 34 99 82

M. infocharleroi@sowaer.be

Mise en page Pixelprod - www.pixelprod.be

Impression AZ Print - www.azprint.be



www.sowaer.be



Disponible sur
Google Play



Disponible sur
App Store